

ACTION 2 : Garantir la sécurité des enfants protégés et la qualité de la prise en charge dans les structures d'accueil



FICHE ACTION N°2

Pilotage : PSEIE

Co-pilotage : à déterminer

Contributeurs :

PJJ
ESSMS
DESP

Indicateurs :

Nombre de contrôles effectués

Nombre d'entretiens professionnels effectués

Éléments de contexte :

Le contrôle des Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de compétence départementale se fonde sur un cadre légal décliné dans le CASF selon deux articles principaux :

- l'article L. 313-13 : le contrôle de l'activité des ESSMS et des Lieux de vie et d'accueil (LVA) est exercé par l'autorité qui a délivré l'autorisation ;
- l'article L. 133-2 : les agents départementaux habilités par le Président du Conseil départemental ont compétence pour contrôler le respect, par les bénéficiaires et les institutions intéressées, des règles applicables aux formes d'aide sociale relevant de la compétence du département (etc.). Ces mêmes agents exercent un pouvoir de contrôle technique sur les institutions qui relèvent d'une autorisation de création délivrée par le président du Conseil départemental. Le règlement départemental arrête les modalités de ce contrôle.

En Haute-Vienne, un poste de contrôleur a été créé pour répondre à ces missions.

Objectifs et enjeux :

- Assurer la sécurité des enfants et prévenir les risques de maltraitance ;
- Garantir la qualité des soins adaptés aux besoins fondamentaux des enfants (physiques, psychologiques et émotionnels) ;
- Veiller au respect des droits des enfants.

Déclinaisons opérationnelles :

- Contrôler le B2⁽³⁾ et le FIJAIS⁽⁴⁾ ;
- Assurer les contrôles des ESSMS et LVA tels que prévus dans la programmation ainsi qu'un accompagnement et une veille technique ;
- Mettre en place un entretien professionnel pour les ASSFAM.

³ B2 : extrait de casier judiciaire contenant une partie décisions judiciaires et administratives prononcées contre une personne. Il est divisé en 3 bulletins.

⁴ FIJAIS : Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.